

**Zeitschrift:** Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

**Herausgeber:** Alliance de Sociétés Féminines Suisses

**Band:** 83 (1995)

**Heft:** 6-7

**Artikel:** Un provisoire pesant

**Autor:** Pérusset, Andrée

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-280713>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 23.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Berne, finalement reconduite en janvier pour une période de quatre ans. Marie-Louise Barben, sa responsable, est d'ailleurs déçue, ayant espéré qu'il serait instauré de façon permanente. Ou comme Zoug dont tout le monde connaît déjà le glas. Le Conseil d'Etat vient de décider de prolonger ses activités pour quatre ans également. Maltraités ces Bureaux, et pourtant les cantons auront certainement besoin d'eux pour appliquer la loi sur l'égalité qui entrera en vigueur en janvier ou en juillet 1996. La loi fédérale prévoit que la Confédération distribue, initie et coordonne des projets d'égalité de l'emploi, elle oblige à avoir un office de consultation en matière d'égalité et encore à donner des aides financières pour des centres de consultation. Selon les cantons, les Bureaux pourraient avoir des compétences, donner de précieux conseils, voire être des partenaires. Et dans tous les cas informer le public en général sur les tenants et les aboutissants de cette nouvelle loi. A supposer, bien entendu, qu'il y ait une véritable et sincère volonté politique de faire passer le message de l'écrit dans les faits!

Brigitte Mantilleri

## Un provisoire pesant

Les bureaux de l'égalité et leurs difficultés, tel était le sujet brûlant que l'ADF (Association suisse pour les droits de la femme) avait décidé de traiter lors de son assemblée annuelle des déléguées.

Patricia Schulz, directrice du Bureau fédéral de l'égalité, Marie-Louise Barben et Catherine Laubscher Paratte, responsables des Bureaux cantonaux bernois et neuchâtelois, ont dit les tâches considérables qui pèsent sur leurs épaules, leur surcharge constante et l'impossibilité d'obtenir un poste supplémentaire.

Les déléguées cantonales ont à lutter constamment pour le maintien de leur budget ou de leur dotation en personnel, quand ce n'est pas pour le maintien du Bureau tout court. On le sait, tous les Bureaux cantonaux sont provisoires (le seul à avoir un statut constitutionnel est le Bureau jurassien «de la condition féminine», le premier créé). Ce statut provisoire est plus qu'inconfortable pour leurs responsables.

Marie-Louise Barben constate l'intérêt soudain des médias pour les Bureaux de l'égalité, particulièrement depuis le débat de plus de trois heures que le Grand Conseil bernois a consacré il y a quelques semaines à ce sujet. La presse s'intéresserait-elle davantage aux difficultés rencontrées par ces Bureaux qu'à l'immense travail accompli depuis leur création? Aucun service de l'Etat n'abat autant de travail avec si peu de moyens! ajoute-t-elle. Aucun service de l'Etat ne rencontre autant d'obstacles sur sa route! Mais plutôt que de se lamenter, les déléguées à l'égalité soulignent les aspects positifs de leur mission : leur travail est passionnant, il représente un défi constant, la routine n'existe pas pour elles. Il faut sans cesse inventer, il faut défendre ses idées, résister à tout point de vue imposé, demander un peu, même parfois beaucoup plus que ce qui paraît "raisonnable" à ceux qui décident. Le Bureau fédéral connaît les mêmes problèmes de surcharge constante et de manque de personnel, mais son assise est plus solide. Dépendant jusqu'à présent de l'Office fédéral de la culture, le Bureau aura le même statut qu'un office rattaché directement au Département de l'intérieur, cela dès l'entrée en vigueur de la loi sur l'égalité. Cette loi va se traduire par une augmentation des tâches du bureau de l'égalité, tâches qui ne pourront être remplies, insiste Patricia Schulz, sans l'aide des Bureaux cantonaux qui seront des relais indispensables pour l'application de cette loi.

Andrée Pérusset

# You pensez que votre Banque Cantonale se doit d'offrir les meilleures prestations en matière de compte salaire ?



**Nous aussi**



**Banque Cantonale  
de Genève**

Le compte **Salaire City** offre le meilleur rapport coût/rendement.  
**Venez le constater dans l'une de nos 32 agences !**

UNC 90/32